



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de la Coordination
des Politiques Publiques et
de l'Appui Territorial**

**BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
DES ICPE ET DES ENQUÊTES PUBLIQUES**

Affaire suivie par : Louis STEIB
Tél. : 03 25 30 22 05
louis.steib@haute-marne.gouv.fr

Comité consultatif relatif à l'éolien
Projet « Plateau de l'Ajoux » sur le territoire des communes de Reynel et Roches-Bettaincourt

Mercredi 6 octobre 2021 à 10h00
Salle Général De Gaulle de la préfecture

Compte-rendu de session

Les services de l'État :

Monsieur le Secrétaire général de la préfecture Maxence DEN HEIJER
Monsieur le Sous-préfet de Saint-Dizier Hervé GERIN
SCPPAT/BEICPE
DDT
UD DREAL
UDAP
ONF

Les participants :

Monsieur le Vice-président de l'association des Maires de Haute-Marne Jean-Marie WATREMETZ
Monsieur le Maire de Reynel Gilles DESNOUVEAUX
Monsieur le Maire de Roches-Bettaincourt Laurent HASSELBERGER
Monsieur le Maire de Doulaincourt-Saucourt Frédéric FABRE
Monsieur le Maire d'Epizon Claude MALINGRE
Monsieur le Maire de Rimaucourt Jean-François GUNTHER
Monsieur le Vice-président de la communauté de communes de Meuse Rognon et Maire de Montôt-sur-Rognon Michel BOULART
Monsieur le Maire de Signéville Julien VOLOT
Monsieur l'adjoint au Maire de Reynel Stéphane DUBOS
Monsieur le Président de l'association Les amis de Reynel Roland LEEMPOELS
Monsieur Adrien APPERE, Directeur Développement, ERG
Madame Chloé CHADEAU, Experte environnementale, ERG
Monsieur Maxime FLORIOT, Chef de projet, ERG

Monsieur le Secrétaire général ouvre la séance.

ERG présente son activité en France et indique exploiter les parcs éoliens après autorisation et sur toute la durée de leur fonctionnement, notamment en internalisant la maintenance. La société se diversifie aujourd'hui dans l'éolien et le photovoltaïque. ERG indique avoir un développement raisonné avec l'accord préalable des élus. L'objectif est que le projet se déroule bien pour que l'exploitation se déroule bien.

ERG présente l'historique de son projet depuis les premières discussions ayant eu lieu depuis 2016.

M. le Maire de Reynel évoque le projet depuis son début. Des réunions ont été effectuées pendant l'élaboration du projet en consultation avec les élus et les habitants. Il s'agirait du premier projet d'implantation d'aérogénérateurs en forêt en Haute-Marne. Selon le maire de Reynel, il s'apparente au projet de Chamarandes Choignes. Les machines, comme l'indique la DREAL, sont implantées de façon à réduire le déboisement au minimum (3,5 hectares de bois).

M. le Maire de Roches-Bettaincourt rappelle que des prairies pourraient être dédiées à la reforestation. Le projet est en cœur de chemins déjà existants.

M. le Maire de Reynel précise que la superficie de la forêt française a constamment augmenté. Il indique que l'impact des éoliennes sur la mortalité de l'avifaune est marginal selon les données de la LPO. Il s'agit d'un projet d'aménagement et de développement du territoire. Les retombées, environ 15 000 euros par machine, seront pour les communes et serviront leur développement et les coûts relatifs à la gestion forestière. Malgré le plan de relance avec l'aide au renouvellement forestier, les fonds manqueront au sauvetage des forêts et les communes doivent impérativement trouver des marges de manœuvre et de financement pour assurer l'avenir de leurs forêts.

ERG indique avoir réalisé en amont un atelier de projet concernant l'éolien et le territoire et organiser d'autres moments de concertation. Cela permet d'adapter le projet aux remarques émises lors de cette concertation et notamment de trouver un équilibre avec 6 éoliennes situées sur Reynel et 6 sur Roches-Bettaincourt, nombre d'éoliennes limité par rapport au potentiel d'implantation.

ERG présente désormais les considérations techniques du projet et affirme avoir pris en compte l'ensemble des impacts et enjeux. Un projet éolien favorise la création d'emplois, le développement des localités et l'entretien des voiries. Les deux communes, l'EPCI et le département bénéficieront ainsi de ces retombées. L'éolien consiste en la production d'une énergie propre et locale.

À la demande de M. le Secrétaire général, la DREAL revient sur l'avis de la MRAE qui questionne l'impact d'une telle implantation sur les espèces protégées et les opérations de défrichement envisagées. L'instance sera consultée une seconde fois, car en l'état, les éléments du dossier ne permettent pas un avis complet de l'autorité environnementale.

L'ONF indique son accord avec l'avis rendu par la MRAE et notamment sur le lien entre la durée de vie des éoliennes et le temps nécessaire au reboisement. Les défrichements temporaires doivent être pris en compte, car ils ont un impact important. Sur l'aspect environnemental, l'impact sur la cigogne noire et le milan royal sont bien plus prégnants que ce qu'indique ERG dans son dossier. La gestion forestière est très faiblement abordée dans le dossier.

ERG répondra à l'avis de la MRAE et a conscience de l'importance de ces deux espèces protégées. L'opérateur indique avoir effectué 38 passages au cours de l'élaboration du projet dans le cadre des mesures avifaunes.

M. le Maire de Montôt-sur-Rognon indique que le problème potentiel des déviations des sources n'est jamais pris en compte et pose ainsi la préoccupation qui doit être de mise face à ce risque.

ERG répond que le bloc de fondation mesurant 3 mètres est positionné à deux mètres maximum sous le sol et un mètre au-dessus. Il est alors indiqué que cette problématique est effectivement prise en compte à travers l'étude hydrologique.

M. le Vice-président de l'AMF s'interroge sur l'avis d'opportunité de l'ONF : il souligne que c'est aux communes et à leurs élus de déterminer l'avenir de leurs sols et de leurs forêts. Le projet, sous réserve qu'il soit amendé en réponse aux observations de la MRAE, lui semble positif.

M. le Maire de Roches-Bettaincourt s'interroge sur la prise en compte de l'élargissement des chemins alors qu'ils semblent suffisants.

M. le Maire de Signéville s'inquiète de la visibilité des éoliennes depuis sa commune et pense que les photomontages présentés dans le dossier en sous-estiment l'impact. Les habitants de sa commune deviennent de plus en plus réticents face à ce projet.

ERG répond que les photomontages sont les situations les plus critiques prévues et qu'il y a eu un travail de réduction de l'impact des éoliennes, notamment par l'abandon des éoliennes initialement prévues sur Montôt-sur-Rognon.

M. le Maire d'Epizon partage les propos de la MRAE et de l'ONF. Il a pu constater des milans royaux morts près des éoliennes autour d'Epizon. En tant que Vice-président du syndicat des eaux de la Manoise, M. Le Maire pose la question de l'impact sur la circulation hydrogéologique. Il affirme qu'il y a désormais trop d'éoliennes en Haute-Marne et il juge que cela devient insupportable pour les habitants. Par ailleurs, faisant référence à un programme d'implantation envisagé sur sa commune, il déplore que malgré les avis négatifs des élus et des délibérations actant ce refus, de décision défavorable du préfet, le juge administratif soit seul en capacité de trancher sur l'autorisation des implantations.

L'UD DREAL et la préfecture confirment que dans l'examen des dossiers, la problématique de ressources en eau et de dérivation des sources est bien pris en compte.

Monsieur LEEMPOELS rappelle son opposition au projet dans le cadre d'une saturation éolienne déjà existante et que la commune de Reynel sera définitivement encerclée. Pour lui, les paysages doivent être préservés. D'autres espèces protégées sont également impactées par le projet. Reynel sera sous les vents dominants de 12 éoliennes. Beaucoup d'habitants sont opposés au projet.

ERG, sur la question des vents, indique que les données de long terme vont à l'encontre de cette analyse.

M. LEEMPOELS rappelle la richesse patrimoniale de Reynel qui a été une capitale locale. Ce site est lui-même protégé. Les éoliennes viennent nuire à ce patrimoine.

M. le Maire de Doulaincourt-Saucourt rappelle que les anciens documents de la région Champagne-Ardenne interdisaient ce type de projet. Il estime que ce projet impacte trop fortement les paysages locaux qui sont à préserver. Il pose également la question des conditions et des modalités de démantèlement des éoliennes.

ERG explique que les garanties financières représentent une précaution en la matière, en cas de faillite de l'exploitant. Par retour d'expérience, il n'y a pas eu de faillite à ce jour et les démantèlements déjà réalisés ou enclenchés se déroulent sans incident. En considérant les retours financiers générés par le recyclage des matériaux (cuivre, acier, béton...etc), les frais de démantèlement sont inférieurs aux garanties. L'opérateur rappelle que depuis juin 2020, le démantèlement total des éoliennes, fondations comprises, est obligatoire.

M. le Maire de Rimaucourt constate le décalage entre la promotion de l'éolien au niveau national et les difficultés locales dans le montage de projet.

M. le Maire de Reynel rappelle que d'autres régions autorisaient les projets en forêt. Par ailleurs, les déboisements temporaires sont compensés par des reboisements. Les éoliennes prévues sont sur le plateau calcaire et il affirme que le risque évoqué sur les risques hydrogéologiques est inexistant.

M. LEEMPOELS précise que la Haute-Marne a un fort potentiel touristique dans un contexte de retour d'urbains à la campagne et la multiplication des implantations d'éoliennes risquent de casser ce cycle vertueux.

M. le Maire Epizon souligne également le risque de nuisances sonores.

ERG rappelle que la mise en fonctionnement est suivie attentivement quant à cet aspect et que le fonctionnement des éoliennes peut être adapté.

M. le Maire de Rimaucourt pose la question d'amélioration des éoliennes par rapport au niveau des nuisances sonores.

ERG explique que des mesures et des technologies sont effectivement mises en place à cet effet.

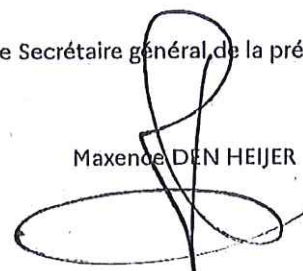
M. le Secrétaire général clôt la séance en remerciant les participants pour leur présence et leurs observations sur ce projet.

Le Sous-préfet de Saint-Dizier



Hervé GERIN

Le Secrétaire général de la préfecture



Maxence DEN HEIJER

